



COMMUNIQUE AUTONOME

CAP Nationale du 16 décembre

Présidée par M. Jean-Louis Frémaux, en présence de Ms Benet, Plumejeau, Comas (remplaçant de M.D'Authier) et Allione (DSC).

Dorian Desvaux et Bruno Collignon représentaient la FA/SPP-PATS.

Le président a ouvert cette CAP par une minute de silence à la mémoire de nos deux collègues décédés dans la nuit du 15 au 16 décembre lors d'une intervention de lutte contre l'incendie en Loire Atlantique.

En introduction, les représentants de la FA/SPP-PATS sont revenus sur la déclaration liminaire du 17 juin dernier portant sur: les concours internes et examens professionnels, les nominations après réussite aux examens professionnels, les DRH récalcitrants !

Si le sujet des concours et examens a été partiellement pris en compte par la DSC au travers de la réunion de travail du 6 décembre dernier, sans toutefois associer le CNFPT à ces travaux, la problématique des nominations après examens professionnels (catégorie B et A) reste entière. Rien n'a été fait non plus pour inciter les DRH récalcitrants à respecter les règles qui prévalent en matière d'avancement et de mobilité des fonctionnaires territoriaux.

Les situations individuelles ont ensuite été étudiées pour avis.

Notre organisation a rappelé sa position sur la mobilité et sur les demandes de détachement et d'intégration :

Nous restons favorables aux demandes exprimées par les agents rattachés au SSSM et continuons à nous opposer à toutes les demandes de mobilités imposées ainsi qu'aux demandes de détachement des fonctionnaires vers la filière SPP.

Notre position s'appuie sur les difficultés rencontrées par les sous-officiers pour accéder au grade d'adjudant ou intégrer la catégorie B et par les majors pour accéder au grade de lieutenant.

Nous continuons de penser que la profession se doit dans un premier temps de prendre en compte le déroulement de carrière de ceux qui ont fait le choix de l'exercer à part entière.

Il nous semble essentiel de permettre aux SPP de poursuivre leur carrière dans leur filière en catégorie B afin d'amortir les conséquences désastreuses du report de l'âge de départ à la retraite.

Nous suivons avec la plus grande vigilance les travaux ouverts par la DGCL depuis le 18 novembre sur la refonte de la filière SPP afin de ne pas brader nos conditions d'évolution professionnelle.

- *20 adjudants ont été retenus pour l'avancement au choix au grade de major, compte tenu de la clé de répartition en vigueur.*

Pour mémoire, les calculs s'établissent de la manière suivante :

Nombres de lauréats du concours interne divisé par deux (application de la règle du 1 pour 2) puis répartition selon la clé retenue (80 / 20).

Pour 2010 les données sont les suivantes :

- 199 lauréats du concours interne (correspondant pour la première fois au nombre de postes ouverts).
- $199 / 2 = 100$ postes ouverts au titre de la promotion sociale.
- Application de la clé de répartition : 80 places pour l'examen professionnel ; 20 pour les nominations au choix.

Nota : ce mode de calcul sera encore appliqué en 2011, puis conformément aux dispositions du décret n° 2001-681 modifié, la promotion sociale se fera au titre du 2/5^{ème}.

Sur l'ensemble des dossiers individuels, les agents concernés peuvent se rapprocher de la FA/SPP-PATS afin d'obtenir des précisions sur la position défendue par leur représentant.

Dorian Desvaux, représentant de la FA/SPP-PATS a été tiré au sort comme titulaire pour le jury de l'examen professionnel de major au titre de l'année 2011.

La prochaine CAP aura lieu le jeudi 16 juin 2011.

Plus que jamais Unis, très Vigilants et Fédérés